

Partenariat avec l'UNICEF

Introduction

En 2003 l'AMGE et l'UNICEF ont signé un *protocole d'accord* qui marque le début d'une collaboration plus étroite entre les deux organisations dans le cadre du thème triennal de l'Association mondiale « Nos droits, nos responsabilités ». Le but de cette alliance est de mettre en place un programme de coopération visant à faire progresser les efforts inspirés par le thème triennal et d'apporter un suivi aux initiatives de l'UNICEF, particulièrement à la campagne *Un monde digne des enfants* et au *Mouvement mondial en faveur des enfants*. Ceux-ci sont présentés en détail dans ce dossier qui comporte également des informations d'ordre plus général sur les Nations Unies et l'UNICEF.

Qu'est-ce que l'Organisation des Nations Unies ?

L'Organisation des Nations Unies (ONU) est une organisation internationale fondée le 24 octobre 1945 à l'issue de la seconde guerre mondiale. Les six principaux organes qui la composent sont énumérés dans la Charte de l'ONU de 1945 : **l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité, le Conseil économique et social, le Conseil de tutelle, le Secrétariat et la Cour internationale de Justice.**

L'ONU est constituée de nations souveraines ; il ne s'agit pas d'un gouvernement mondial. Elle propose tout un dispositif conçu pour chercher des solutions aux conflits et problèmes et traiter de toutes les questions essentielles qui préoccupent l'humanité. L'ONU et les organisations qui lui sont apparentées oeuvrent, ensemble et individuellement, au respect des droits de l'homme, à la protection de l'environnement, à l'avancement de la cause des femmes, à la garantie des droits de l'enfant, à la lutte contre les épidémies, la faim et la pauvreté. Dans le monde entier, l'ONU et ses agences apportent leur assistance aux réfugiés et aident à améliorer les télécommunications ; elles fournissent une aide alimentaire et protègent les consommateurs, luttent contre les maladies et contribuent à accroître la production alimentaire ; elles prêtent aux pays en développement et aident à stabiliser les marchés financiers. Les agences de l'ONU définissent les normes de sécurité et d'efficacité en matière de transport aérien et maritime, s'efforcent de faire respecter les droits à la propriété intellectuelle et de coordonner l'attribution des fréquences radio.

Pour en savoir plus sur les Nations Unies, consultez le site <http://www.un.org> et sur l'AMGE et les Nations Unies, le site <http://www.wagggsworld.org/about/unwork/>

Les Nations Unies et les droits de l'homme

« Les droits de l'homme sont ce que la raison demande et ce que la conscience exige. Ces droits sont inhérents à la personne humaine. Tout être humain doit pouvoir en jouir. Nous sommes tous des êtres humains et méritons tous ces droits. L'un ne va pas sans l'autre. » – Kofi Annan, Secrétaire général des Nations Unies.

Voilà un peu plus de 50 ans, avec encore présents à l'esprit les crimes contre l'humanité et les violations des droits de l'homme commis pendant la seconde guerre mondiale, les membres de la communauté internationale se sont rassemblés, le 10 décembre 1958, afin d'adopter un ensemble de principes et de normes applicables à toutes les personnes, intitulé **la Déclaration universelle des droits de l'homme**. Cette déclaration énonce les droits de l'homme et les libertés fondamentales de tous les hommes et de toutes les femmes, dans tous les pays du monde. Elle stipule que tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits et que le droit à la vie, la liberté et la sûreté de sa personne sont indispensables à la jouissance de tous les autres droits.

Parmi les droits civils et politiques reconnus par la Déclaration figurent le droit à ne pas être tenu en esclavage, ni soumis à la torture, ni arrêté arbitrairement et à ne pas faire l'objet d'immixtions dans sa vie privée et sa famille ; le droit à la reconnaissance de sa personnalité juridique, le droit à se faire entendre par un tribunal impartial ; le droit de se marier et de fonder une famille ; le droit à la liberté de pensée et le droit de réunion pacifique. Les droits économiques, sociaux et culturels prévus dans la Déclaration comportent le droit à un travail, à un salaire égal pour un travail égal, le droit à l'éducation, le droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé et son bien-être, le droit au repos et aux loisirs et le droit à prendre part à la vie culturelle de sa communauté.

Depuis 1948, la Déclaration universelle des droits de l'homme est à la source d'efforts nationaux et internationaux visant à promouvoir et à protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales. Elle indique dans quelle direction orienter les efforts dans le domaine des droits de l'homme et offre une philosophie de base pour les instruments internationaux ayant force de loi qui ont suivi la Déclaration, notamment les dispositifs de protection des droits des minorités ethniques, des femmes et, plus récemment, des enfants.

Pour en savoir plus sur les Nations Unies et les droits de l'homme, consultez le site du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme : <http://www.unhchr.ch/>

Qu'est-ce que l'UNICEF ?

Créé par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1946 pour aider les enfants d'Europe à la suite de la seconde guerre mondiale, l'UNICEF fut d'abord connu sous le nom de Fonds international d'urgence des Nations Unies pour les enfants. En 1953, l'UNICEF devint membre permanent du système des Nations Unies avec comme mission de venir en aide aux enfants démunis dans les pays en développement. Son nom fut par la suite raccourci pour devenir le Fonds des Nations Unies pour l'enfance.

L'UNICEF a des programmes dans 161 pays. Il a huit bureaux régionaux et 125 bureaux extérieurs dans le monde entier, ainsi qu'un centre de recherche à Florence, un centre d'approvisionnement à Copenhague et des bureaux à Tokyo et Bruxelles. Il existe 37 comités nationaux pour l'UNICEF, qui collectent des fonds et font connaître la mission et le travail de l'organisation. Le siège de l'UNICEF est situé à New York.

L'UNICEF permet aux enfants de recevoir les soins et la stimulation qui leur sont nécessaires dans les premières années de la vie et encourage les familles à éduquer les filles aussi bien que les garçons. Il s'efforce de réduire la mortalité et les maladies infantiles dans les conflits armés et lors de fléaux naturels. L'UNICEF apporte son appui aux jeunes, où qu'ils soient, en les aidant à prendre des décisions éclairées concernant leur avenir, et oeuvre à bâtir un monde où tous les enfants vivraient dans la dignité et la sécurité.

En collaboration avec les gouvernements nationaux, des organisations non-gouvernementales (ONG), d'autres agences des Nations Unies et des partenaires du secteur privé, l'UNICEF protège les enfants et veille au respect de leurs droits par la prestation de services et d'aide matérielle et en aidant à établir des politiques et budgets qui soient dans l'intérêt supérieur des enfants.

Pour en savoir plus sur le travail de l'UNICEF, consultez le site : <http://www.unicef.org>

Pourquoi les droits de l'enfant ?

Les droits fondamentaux des enfants et les normes que tous les gouvernements doivent se fixer pour que tous les enfants puissent exercer ces droits sont formulés dans un traité international relatif aux droits de l'homme : **la Convention relative aux droits de l'enfant**. Parmi les instruments de garantie des droits de l'homme, la Convention est celui qui a été accepté par le plus grand nombre de pays dans l'histoire –elle a été ratifiée par tous les pays du monde sauf deux- elle fait donc, comme nul autre instrument ne l'avait fait avant elle, occuper aux enfants le devant de la scène dans la quête de l'application universelle des droits de l'homme. En la ratifiant, les gouvernements ont pris l'engagement de protéger et de garantir les droits de l'enfant, et ils ont accepté d'avoir à répondre devant la communauté internationale de la façon dont ils s'acquittent de cet engagement.

La Convention énonce les droits fondamentaux qui sont ceux de tous les enfants du monde –sans discrimination : le droit à la survie ; le droit de se développer dans toute la mesure du possible ; le droit d'être protégé contre les influences nocives, la violence et l'exploitation ; et le droit de participer à part entière à la vie familiale, culturelle et sociale. La Convention protège les droits de l'enfant en fixant des normes en matière de santé, d'éducation et de services juridiques, civils et sociaux. Ces normes sont des points de repère permettant d'évaluer les progrès accomplis. Les États parties à la Convention sont tenus de concevoir et de mettre en oeuvre toutes les mesures et politiques en tenant compte de l'intérêt supérieur de l'enfant.

La Convention relative aux droits de l'enfant est le premier instrument juridique international ayant force de loi qui énonce toute la panoplie des droits de l'homme –civils et politiques, économiques, sociaux et culturels. Deux protocoles facultatifs (un ensemble de procédures annexées à la Convention) ont été adoptés également. Il s'agit du protocole facultatif concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés et du protocole facultatif concernant la vente d'enfants, la prostitution d'enfants et la pornographie impliquant des enfants. Ces protocoles ont pour but de renforcer le texte de la Convention dans ces domaines particuliers. Ils sont entrés en vigueur les 12 février et 18 janvier 2002 respectivement.

Les valeurs –ou « principes directeurs »- sur lesquelles repose la Convention régissent la façon dont chaque droit est exercé et respecté et il y est fait constamment référence pour appliquer les droits de l'enfant et suivre la situation dans ce domaine. Les quatre principes directeurs de la Convention sont les suivants :

- Non-discrimination (article 2)
- Intérêt supérieur de l'enfant (article 3)
- Survie et développement (article 6)
- Participation (article 12)

Pour en savoir plus sur la Convention relative aux droits de l'enfant, consultez le site :

<http://www.unicef.org/crc/index.html>

Pourquoi devons-nous connaître nos droits ?

En connaissant ses droits, on est mieux à même de les revendiquer. Promouvoir la Convention relative aux droits de l'enfant et faire largement connaître les dispositions qu'elle met en exergue constituent donc d'importantes étapes pour garantir les droits de l'enfant. De nombreuses organisations peuvent contribuer à cette action de sensibilisation au sein de leur propre communauté et ceci par divers moyens :

- En organisant des réunions d'information et en distribuant des documents sur la Convention au sein de leur collectivité ;
- En travaillant avec les églises, écoles et collectivités locales afin de tisser un réseau de soutien pour la Convention ;
- En incitant les législateurs, aux niveaux local et national, à prévoir l'éducation et la formation en matière de droits de l'enfant pour toutes les personnes travaillant avec des enfants –enseignants, personnel médical, travailleurs sociaux, membres des forces de police et autres représentants de la justice ;
- En se joignant au Mouvement mondial en faveur des enfants.

Pourquoi doit-on faire une si grande place aux droits de l'enfant ?

Les raisons sont multiples :

- Les enfants sont des personnes à part entière.
- Un développement sain des enfants est une condition essentielle du bien-être des sociétés futures.
- Le jeune enfant est totalement dépendant.
- L'action –ou le manque d'action– des gouvernements a davantage d'impact sur les enfants que sur n'importe quel autre groupe social.
- Les vues des enfants sont rarement entendues et rarement prises en compte en politique.
- De nombreux bouleversements sociaux ont sur les enfants des effets disproportionnés et souvent négatifs.
- Le coût pour une société de ne pas s'occuper de ses enfants est très élevé.
- La tendance mondiale à l'urbanisation a eu des conséquences particulièrement graves sur les enfants.

Qu'est-ce que le Mouvement mondial en faveur des enfants ?

Le Mouvement mondial en faveur des enfants (GMC) est une force de changement à laquelle peuvent participer chacun et chacune d'entre nous. Le GMC encourage les personnes de tous âges et milieux sociaux à accepter la responsabilité de contribuer à la réalisation des droits de l'enfant. C'est un appel à l'action lancé aux gouvernements, aux ONG, aux dirigeants communautaires, aux médias, artistes et particulièrement aux enfants et aux jeunes, à tous ceux qui sont prêts à donner de leur temps et de leur énergie en faveur des enfants.

Le Mouvement mondial en faveur des enfants est une entreprise collective. Plusieurs défenseurs des enfants à l'échelle mondiale, dont l'AMGE, ont uni leurs forces -avec l'aide d'enfants et de jeunes- afin de faire valoir les intérêts des enfants du monde. Le GMC est ouvert, tout le monde y est bienvenu à condition d'avoir la volonté de faire quelque chose pour les enfants. Ce que nous voulons, c'est que les jeunes deviennent le moteur du GMC et qu'ils contribuent à faire bouger les choses.

Il ne suffit pas cependant de vouloir changer le monde *pour* les enfants. Il convient avant tout d'écouter ce que les enfants ont à dire et de s'assurer que nous travaillons avec eux pour résoudre leurs problèmes. C'est pourquoi le GMC déclare vouloir changer le monde, non pas *pour* les enfants **mais avec les enfants**. Il importe d'écouter très attentivement ce que les jeunes ont à dire et de leur donner toutes les chances de s'exprimer. Il faut leur ouvrir la porte et leur permettre de participer aux processus de prise de décision qui affectent leur vie.

Comment nous mettre à l'écoute des enfants et adolescents ?

Au cours des dernières années, l'UNICEF a mené des recherches dans 72 pays sur des enfants de 9 à 18 ans. Plus de 40 000 jeunes ont ainsi été consultés. Ces **sondages**, qui les interrogeaient sur ce qui est important à leurs yeux, ont abouti à des conclusions étonnantes. Soixante pour cent des enfants d'Europe et d'Asie centrale estiment que leur opinion n'est pas prise en compte par leur gouvernement et plus de la moitié des enfants interrogés dans la région Amérique latine-Caraïbes estiment n'être écoutés ni à la maison ni à l'école.

« **La voix des jeunes** », de l'UNICEF, un projet sur internet portant sur les droits, donne aux enfants et aux jeunes la chance d'en savoir plus sur les grandes questions mondiales, surtout au niveau de leurs répercussions sur la jeunesse, d'échanger leurs vues avec d'autres et de chercher des moyens d'agir dans leurs propres collectivités. En novembre 2002, les membres de l'AMGE dans le monde entier ont participé à des discussions en ligne avec d'autres jeunes sur les droits de l'enfant.

Pour faire part de vos idées ou lire ce que disent les autres dans le cadre de la Voix des jeunes, consultez le site : <http://www.unicef.org/voy/>

La parole a également été donnée aux enfants sous la forme d'une vaste campagne internationale lancée en avril 2001 par le Mouvement mondial en faveur des enfants. La campagne **Dites oui pour les enfants** donne aux populations du monde entier, et particulièrement aux enfants, la chance de promettre leur soutien dans le cadre de dix actions essentielles en faveur des enfants. Basées sur la Convention relative aux droits de l'enfant, ces dix priorités prévoient entre autres l'éducation pour tous les garçons et toutes les filles, la lutte contre le VIH/sida et la pauvreté, et l'élimination de la discrimination contre les enfants sous toutes ses formes.

La première étape est très simple. Il suffit de se connecter au site ou de signer un formulaire afin de s'engager à soutenir les dix actions essentielles et principes indispensables pour améliorer la vie des enfants et des jeunes dans le monde entier et garantir leurs droits. De nombreuses Organisations membres et membres individuels de l'AMGE ont déjà promis leur appui.

L'appel à l'action de la campagne *Dites oui pour les enfants* est également très simple : prendre en compte tous les enfants sans exception, faire passer les enfants d'abord, s'occuper de tous les enfants, combattre le VIH/sida, arrêter l'exploitation et les mauvais traitements aux enfants, écouter leur opinion, éduquer tous les enfants, les protéger dans les conflits armés, protéger la terre dans l'intérêt des enfants, et lutter contre la pauvreté en investissant dans les enfants.

En signant votre promesse vous pouvez préciser lesquelles des dix actions définies vous semblent les plus urgentes dans votre pays. Dans de nombreuses régions, les enfants ont été les premiers à apporter leur soutien pour faire de la campagne un succès. En Moldavie le parlement des enfants a collecté les promesses ; en Ouganda, les guides et scouts ont travaillé avec des clubs Interact pour faire passer le message ; en Jordanie des étudiants ont compté et analysé les formulaires ; au Sri Lanka, en avril 2001, un millier de jeunes se sont rassemblés lors d'un camp de la paix destiné à créer une mobilisation autour de la campagne *Dites oui*.

En 2003, plus de 95 millions de personnes avaient déjà promis leur soutien à la campagne. Les résultats furent analysés et remis officiellement à Nelson Mandela qui les présenta à l'occasion de **la Session extraordinaire consacrée aux enfants** tenue par l'Assemblée générale des Nations Unies du 8 au 10 mai 2002 à New York.

Pour en savoir plus sur le Mouvement mondial en faveur des enfants, consultez le site : <http://www.gmfc.org/>

Et pour vous renseigner sur la campagne « *Dites oui pour les enfants* », allez sur : <http://www.gmfc.org/en/sayyes.html>

Pourquoi la session extraordinaire consacrée aux enfants est-elle un événement si important ?

Chaque année, l'Assemblée générale de l'ONU se réunit régulièrement afin de discuter de questions diverses. Certaines de ces réunions sont appelées « sessions extraordinaires ». Entre la date de sa création et l'année 2002, l'Assemblée générale a tenu vingt sessions extraordinaires : sur le développement social, les femmes et le désarmement, le VIH/sida, etc. En mai 2002 les Nations Unies ont tenu leur première session extraordinaire consacrée aux enfants. Près de 70 chefs d'État et de gouvernement, des délégations gouvernementales de haut niveau, 250 députés parlementaires de 75 pays, près de 2000 délégués d'organisations non-gouvernementales, des centaines de journalistes et des dizaines de dirigeants du monde des affaires ainsi que des personnalités éminentes y participaient. Ce qui distinguait cette session des autres était la participation de quelque 600 enfants venus de plus de 154 pays. L'AMGE était également représentée par de jeunes déléguées qui s'exprimèrent sur les questions touchant aux filles et aux femmes.

Trois jours avant la session extraordinaire, plus de 400 de ces enfants se sont réunis pour un **Forum des enfants**. Ils se sont mis d'accord sur des mesures essentielles à prendre dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'exploitation des enfants et des enfants dans les conflits armés, du VIH/sida, de la pauvreté, de l'environnement, et de la participation des enfants. Le message qu'ils présentèrent par l'intermédiaire de deux jeunes délégués, lors de la cérémonie d'ouverture de la session extraordinaire, le 8 mai, était intitulé « **Un monde digne de nous** ». C'était la première fois dans l'histoire des Nations Unies que des enfants s'adressaient officiellement à l'Assemblée générale au nom des enfants.

Les participants à la session extraordinaire, y compris les enfants, discutèrent des progrès accomplis au cours de la dizaine d'années écoulée depuis le sommet mondial sur les enfants, une autre grande étape pour les enfants, en 1990. Les gouvernements passèrent en revue ce qui avait été fait et quels objectifs visant à améliorer l'existence des enfants n'avaient par contre pas été atteints. Ils décidèrent également de ce qu'il convenait d'entreprendre dans les dix années à venir afin de faire du monde un endroit digne des enfants.

Des discussions émana un document expliquant les promesses faites par les gouvernements et les mesures qu'ils se proposent de prendre pour contribuer à améliorer la vie des enfants. Ce document intitulé « **Un monde digne des enfants** » définit quatre grands domaines d'intervention :

1. Promouvoir une existence saine
2. Offrir une éducation de qualité
3. Protéger les enfants des sévices, de l'exploitation et de la violence
4. Lutter contre le VIH/sida.

Afin de s'assurer de la mise en oeuvre et du contrôle des mesures préconisées les gouvernements ont également décidé qu'ils essaieraient d'ici à 2003 d'élaborer des plans d'action nationaux et/ou régionaux dans le cadre desquels seraient fixés des objectifs mesurables inspirés de ceux définis dans le document « **Un monde digne des enfants** ». Ces plans d'action devraient prendre en compte l'intérêt supérieur de l'enfant et s'appuyer sur la législation, les valeurs morales et religieuses et les différents environnements culturels de chaque pays ou région. Les gouvernements décidèrent également qu'ils rendraient compte de leurs progrès au Comité des droits de l'enfant (comité chargé de contrôler que les pays qui ont ratifié la CRC tiennent leurs promesses et engagements) et communiqueraient ces mêmes informations à l'UNICEF. L'UNICEF se

chargera ensuite de compiler toutes les données fournies par les pays et de composer un rapport. Le Secrétaire général des Nations Unies tiendra l'Assemblée générale régulièrement informée des mesures qui sont (ou ne sont pas) prises.

Participer à créer « un monde digne des enfants » :

Les enfants peuvent participer de bien des manières à cette campagne. Voici quelques suggestions :

- Contacter leur gouvernement pour voir quel est son plan d'action pour mettre en oeuvre les objectifs fixés à la session extraordinaire. Chercher par quels moyens les jeunes peuvent participer à son élaboration et mise en oeuvre.
- Aider les autres enfants de leur pays à connaître leurs droits.
- Être impliqués dans le conseil et l'éducation de leurs pairs afin d'aider d'autres jeunes à découvrir leurs droits et à savoir éviter les comportements dangereux ou à risques, susceptibles de mener au VIH/sida.
- Lancer une campagne pour sensibiliser le public aux effets de la pauvreté et des conflits armés sur les enfants.
- Mener une action de plaidoyer en faveur de la paix à travers des défilés, des jeux, l'art dramatique et la musique.
- Collaborer avec des ONG locales et nationales qui aident les enfants et les familles.
- Profiter de toutes les opportunités possibles pour obtenir une éducation.
- Communiquer aux médias l'importance des questions afférentes aux enfants et à leurs droits.
- Intervenir auprès des gouvernements et organisations pour offrir un soutien aux enfants orphelins du sida ou affectés par lui.

Pour en savoir plus sur la Session extraordinaire consacrée aux enfants et comment les enfants et jeunes y ont participé, consulter : <http://www.unicef.org/specialsession/>

On peut lire *Un monde digne des enfants* sur le site suivant :

<http://www.unicef.org/specialsession/documentation/documents/A-S27-19-Rev1E-annex.pdf>

Comment tout cela s'inscrit-il dans l'AMGE et le thème triennal ?

L'UNICEF partage un même engagement à l'égard des jeunes, et particulièrement des filles et des jeunes femmes, que l'AMGE. L'UNICEF a clairement démontré sa volonté « *qu'aucune fille ne soit oubliée dans les efforts de son pays pour progresser et que chaque fille soit éduquée afin de jouer son juste rôle dans le développement de son pays.* »

L'UNICEF a promis d'étoffer et de concentrer les ressources, d'intensifier les interventions et de travailler étroitement avec les gouvernements nationaux et toute une palette de partenaires pour atteindre les filles non scolarisées. L'UNICEF est prêt à accompagner les pays et leurs agences partenaires dans leur engagement en faveur de l'éducation des filles, et à favoriser une approche intersectorielle pour réduire de manière substantielle et durable les disparités entre les sexes dans l'éducation primaire et secondaire.

Dans le même temps, l'UNICEF souhaite appuyer et diriger une campagne de plaidoyer et de communication aux niveaux mondial et national en vue de modifier la perception et les attentes du public, de créer une mobilisation politique et d'encourager les appuis financiers. L'UNICEF considère que l'éducation des filles est une question urgente. « *Si nous n'accordons pas une attention immédiate et focalisée aux filles non-scolarisées, nous courons le risque que le monde perde non seulement la présente génération de filles mais également la prochaine génération de filles et de garçons, les enfants de femmes non éduquées, pour cause de mortalité infantile et de maladies, d'illettrisme et de sous-développement.* »

L'UNICEF estime que l'éducation des filles est d'une importance critique car

- elle représente une force considérable de transformation sociale ;
- dans de nombreux pays l'état de l'éducation des filles est le symptôme d'une profonde crise sociale et une tragédie sur le plan des droits de la personne humaine ;
- l'échec permanent perpétue les inégalités.

Il n'est pas surprenant que l'UNICEF se soit intéressé à une collaboration avec l'AMGE, puisque cette dernière joue un rôle significatif en proposant aux filles et jeunes femmes des chances d'éducation non formelle. Ceci est particulièrement vrai dans les pays où la préférence est aux garçons et où se pratique une discrimination évidente entre les sexes puisque les filles y sont souvent les dernières à être inscrites à l'école et les premières à en être retirées.

L'éducation des filles a été désignée par l'UNICEF comme l'une des priorités de la campagne *Dites oui pour les enfants*. Ces actions essentielles sont proches également des dossiers d'activités du thème triennal, la preuve que les liens entre l'AMGE et l'UNICEF vont bien au-delà de l'éducation.

Actions essentielles « Dites oui pour les enfants »	Nos droits, nos responsabilités
N'OUBLIER AUCUN ENFANT	LE DROIT D'ÊTRE MOI
DONNER LA PRIORITÉ AUX ENFANTS	TOUS LES DOSSIERS
PRENDRE SOIN DE CHAQUE ENFANT	TOUS LES DOSSIERS
LUTTER CONTRE LE VIH/SIDA	LE DROIT D'ÊTRE HEUREUX
METTRE FIN AUX SÉVICES ET À L'EXPLOITATION DES ENFANTS	LE DROIT DE VIVRE EN PAIX
ÉCOUTER LES ENFANTS	LE DROIT D'ÊTRE ENTENDU
ÉDQUER LES ENFANTS	LE DROIT D'APPRENDRE
PROTÉGER LES ENFANTS CONTRE LES CONFLITS ARMÉS	LE DROIT DE VIVRE EN PAIX
PROTÉGER LA TERRE POUR LES ENFANTS	LE DROIT DE TRAVAILLER ENSEMBLE LE DROIT D'ÊTRE HEUREUX
LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ : INVESTIR DANS LES ENFANTS	LE DROIT DE TRAVAILLER ENSEMBLE LE DROIT D'ÊTRE HEUREUX

Comment l'UNICEF et l'AMGE vont-ils travailler ensemble dans la pratique ?

Les bureaux de l'UNICEF dans le monde sont prêts à travailler aux côtés de l'AMGE pour définir et appuyer des initiatives basées sur les droits afin de résoudre les problèmes nombreux et complexes qui affectent la vie des enfants, tels que le HIV/sida, le travail des enfants, la malnutrition, le manque d'accès à une éducation de base, et les conflits armés. Nous espérons que nos deux organisations parviendront à toucher davantage de jeunes, surtout les plus vulnérables, les marginalisés, ceux dont les droits sont les plus bafoués.

Nous espérons que les informations fournies dans cette pochette et les activités proposées dans le cadre des dossiers du thème triennal favoriseront une meilleure compréhension et susciteront un engagement plus profond, une collaboration plus étroite et, par-dessus tout, un avenir plus serein et plus gratifiant pour les enfants et les jeunes du monde.

**« Nous ne pouvons pas gaspiller nos précieux enfants,
pas un de plus, pas un jour de plus. »**

Nelson Mandela et Graça Machel